

# COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 16 juillet 2020

## LE RESULTAT GLOBAL (1)

Le compte administratif 2019 intervient dans le cadre de la seconde année d'encadrement de nos dépenses avec le dispositif de contractualisation avec l'Etat. Le contrat dit « de Cahors » fixe un plafond de dépenses annuelles de fonctionnement à ne pas dépasser pour la période 2018-2020. C'est en Juin 2018 que le Conseil Municipal a délibéré sur ce dispositif, en s'engageant à respecter un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (2) de + 1.35 % par an. En 2019, comme pour le compte administratif 2018, le contrat a été respecté par la Ville. Il convient de préciser que la crise sanitaire que nous connaissons a suspendu ce contrat pour l'exercice 2020.

L'exercice 2019 voit son résultat de clôture, hors report, fortement progresser pour s'élever à 13.29 M€ contre 9 M€ en 2018. Avec l'intégration des restes à réaliser, le résultat global est de 6 M€ contre 3.9 M€ en 2018. Ce résultat exceptionnel est la conjugaison d'une bonne gestion financière, qui sera détaillée dans le présent document, et de l'encaissement de l'indemnité d'assurance, conséquence du sinistre du COSEC Léo Lagrange.

Le compte administratif 2019, document retraçant les recettes et les dépenses réalisées par la ville sur un exercice budgétaire, se caractérise cette année par :

- un excédent de la section de fonctionnement en progression, qui passe de 8.5 M€ en 2018 à 9.3 M€ en 2019, conséquence notamment d'une évolution plus forte de nos recettes de fonctionnement par rapport à l'évolution de nos dépenses,

- une consolidation de l'autofinancement à un niveau élevé (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement après déduction de l'annuité de la dette) qui atteint 9.8 M€ en 2019 contre 8.5 M€ en 2018,

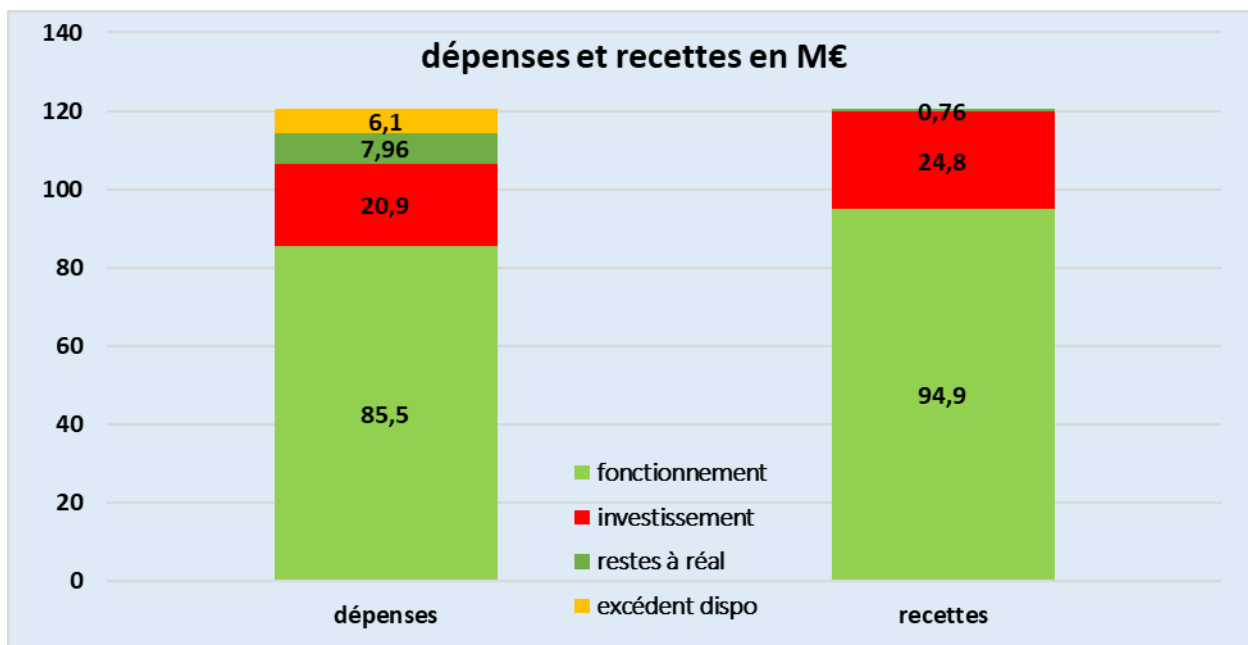
- des dépenses d'équipement en forte progression à presque 16 M€, soit le niveau le plus élevé du mandat 2014-2020,

- l'absence de recours à l'emprunt pour financer nos dépenses d'équipement, conséquence du versement de l'indemnité d'assurance concernant le COSEC Léo Lagrange (7 M€).

EN €	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>REALISATIONS EXERCICE 2019</b>	<b>106 390 229.87</b>	<b>119 140 282.93</b>	<b>12 750 053.06</b>
FONCTIONNEMENT	85 516 322.17	94 856 488.17	9 340 166.00
INVESTISSEMENT	20 873 907.70	24 283 794.76	3 409 887.06
<b>RESULTATS REPORTES N-1</b>		<b>536 211.73</b>	<b>536 211.73</b>
FONCTIONNEMENT		-	-
INVESTISSEMENT		536 211.73	536 211.73
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			<b>13 286 264.79</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
INVESTISSEMENT	7 965 934.27	758 158.70	- 7 207 775.57
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>6 078 489.22</b>

(1) Mouvements réels et ordre

(2) Périmètre des dépenses réelles de fonctionnement contractualisées : chapitres 011 + 012 + 65 + 66 + 67 - 013

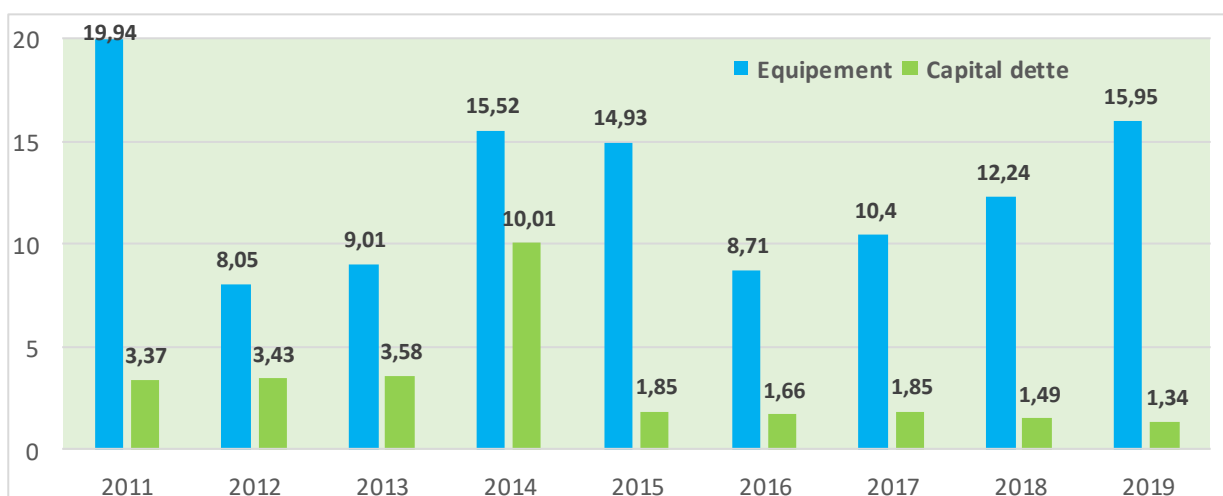


## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Trois types de dépenses composent la section d'investissement du compte administratif :

- les dépenses d'équipement (études, acquisitions diverses, aménagements de terrains, travaux...) mandatées sur l'exercice et les dépenses d'équipement engagées et non mandatées (soit les restes à réaliser),
- les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et les écritures budgétaires sur l'emprunt assorti d'un tirage ligne de trésorerie),
- les dépenses d'ordre (essentiellement la neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement).

Evolution des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette (en M€) :



## **I – Les dépenses réelles d’investissement**

Les dépenses réelles d’investissement 2019 sont de 18 313 825.90 € détaillées comme suit :

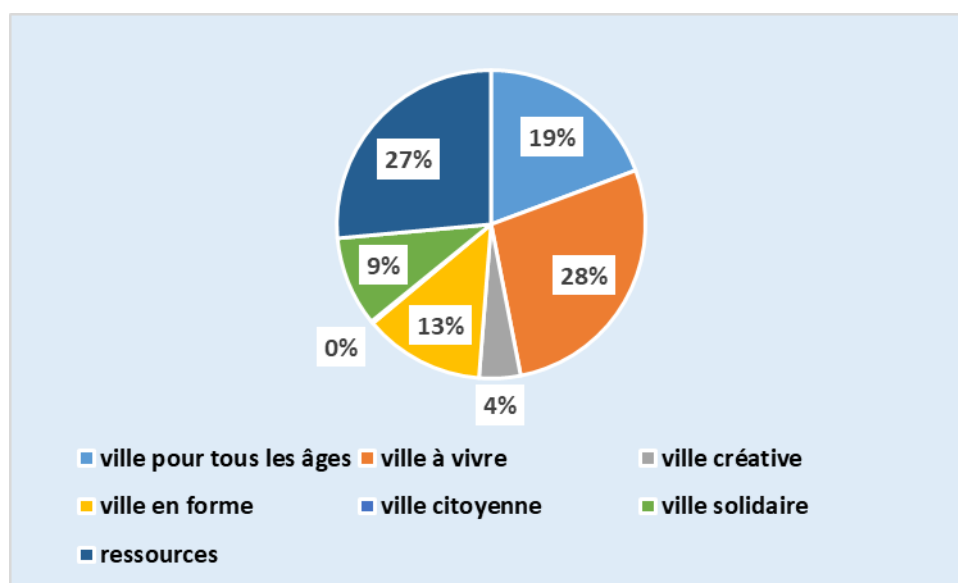
- dépenses d’équipement : 15 947 068.82 €
- dépenses financières : 2 366 741.08 €
- dépenses diverses : 16 €

### **I.1 LES DEPENSES D’EQUIPEMENT: 15 947 068.82 €**

EXERCICE	PREVISION	REALISATION	TAUX DE REALISATION	RESTES A REALISER
2019	26 779 215 €	15 947 068.82 €	60 %	7 965 934.27 €
Pour mémoire 2018	18 842 525 €	12 243 874 €	65 %	5 794 691 €

On note une croissance importante des dépenses d’équipement réalisées. Elles se situent en 2019 à près de 16 M€ soit une progression de 30 % par rapport à 2018. Le taux de réalisation des dépenses réalisées et restant à réaliser (soit les engagements) approche les 90 %.

Les dépenses d’équipement se répartissent comme suit dans les différents secteurs d’intervention de la collectivité :



▪ <b>UNE VILLE POUR TOUS LES AGES</b>	<b>3 079 470 €</b>
Dont:	
- Travaux entretien des groupes scolaires.....	598 610 €
- Nouveau groupe scolaire de Chemin Long.....	417 183 €
- Ecole Marcelin Berthelot.....	595 580 €
- Maison de la petite Enfance Simone Veil.....	740 692 €
- Matériel et mobilier pour les écoles, les crèches, les restaurants scolaires.....	228 871 €
▪ <b>UNE VILLE A VIVRE</b>	<b>4 404 691 €</b>
Dont:	
- Acquisition et travaux du Parc du Renard.....	1 469 010 €
- Acquisition de terrain pour le commissariat.....	277 614 €
- Travaux et équipements d'entretien et de modernisation de l'éclairage public.....	1 526 342 €
- aménagement extérieur des écoles, cour élémentaire école des Bosquets, parking école Jean Macé, cour école du Parc.....	561 314 €
▪ <b>UNE VILLE CREATIVE</b>	<b>691 015 €</b>
Dont:	
- Restructuration de la Maison Carrée d'Arlac en vue de l'installation du nouveau conservatoire et travaux du conservatoire du Parc .....	179 962 €
- Travaux Conservatoire de Capeyron .....	96 251 €
- Réfection façades et scènes du Pin Galant .....	83 909 €
- Travaux divers au Krakatoa.....	67 257 €
▪ <b>UNE VILLE EN FORME</b>	<b>2 017 294 €</b>
Dont:	
- Travaux dans les salles de sports et les gymnases .....	327 886 €
- Travaux au gymnase Le Colombier.....	960 035 €
- Création d'un terrain de sports synthétique au Burck.....	130 220 €
- Mobilier et matériel équipements sportifs et stade nautique.....	405 095 €
▪ <b>UNE VILLE CITOYENNE</b>	<b>36 533 €</b>
Dont:	
- Achat défibrillateurs.....	16 739 €
▪ <b>UNE VILLE SOLIDAIRE</b>	<b>1 500 249 €</b>
Dont:	
- Logement social, aides au secteur locatif.....	265 351 €
- Maison des Habitants d'Arlac.....	131 160 €
- Maison des Habitants de Chemin long.....	876 644 €
▪ <b>RESSOURCES</b>	<b>4 217 817 €</b>
Dont:	
- Attribution de compensation d'investissement.....	1 214 190 €
- Acquisition foncière à Chemin long.....	2 000 000 €
- Acquisition / renouvellement véhicules divers.....	143 825 €

## I.2 LES RESTES A REALISER : 7 965 934 €

Ils sont constitués des restes à payer au 31/12/2019, soit les dépenses engagées sur les crédits votés mais non encore mandatées à la fin de l'exercice 2019. Parmi les plus significatifs nous retrouvons :

- Travaux Conservatoires du Parc, de Capeyron, de la maison carrée.....	1 355 449 €
- MDH de Chemin Long, Arlac et la Glacière.....	643 993 €
- Acquisition de divers véhicules.....	193 702 €
- restructuration groupe scolaire M Berthelot.....	474 828 €
- Aménagements places, squares, espaces verts.....	466 375 €
- Travaux d'éclairage public divers.....	833 595 €
- Terrain synthétique du Burck.....	1 297 149 €

## I.3 LES CHARGES FINANCIERES : 2 367 741 €

- Remboursement du Capital :.....	2 367 741 €
(1 367 741 € hors crédit revolving du compte 16449)	

Ce remboursement de capital de la dette est réparti comme suit :

- Dette classique : .....	1 342 353 €
- Dette auprès de la caisse d'allocations familiales : .....	25 388 €
- Flux revolving ( <i>constatés en dépenses et recettes</i> ) : .....	1 000 000 €

L'amortissement annuel du remboursement du capital de la dette, hors crédit revolving, est en recul de 10 % : le compte 1641 « remboursement de capital auprès des banques » passant de 1.13 M€ en 2018 à 1 M€ en 2019.

L'encours de dette au 31 décembre 2018 s'établissait à 6.3 M€. Au cours de l'exercice 2019 la commune n'a pas fait appel au financement par l'emprunt. L'encours de dette baisse pour atteindre atteint 4.9 M€ au 31 décembre 2019.

L'encours de la dette ramené à l'habitant est à un niveau largement inférieur à la moyenne nationale. Cela permet à la commune de bénéficier d'une capacité d'investissement important dans le contexte de crise qui se profile dans les mois à venir.

### La dette par habitant :

EN €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mérignac	169 €	162 €	138 €	111 €	89 €	69 €
Moyenne nationale de la strate	1 282 €	1 437 €	1 335 €	1 430 €	1 416 €	1 384 €

La capacité de désendettement de la commune, déjà inférieure à 1 an depuis 2017, continue de se situer à un niveau particulièrement faible. La baisse de l'encours de la dette conjuguée à la progression de 8 % de l'épargne brute porte la capacité de désendettement à 6 mois, témoignant de l'excellente situation financière de la ville.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours dette au 31/12 en M€	11.36	11.26	9.60	7.79	6.31	4.9
Epargne brute en M€	11.94	9.49	6.69	8.42	10.03	11.1
Capacité de désendettement : Encours dette / Epargne brute Mérignac	1 an	1,2 an	1,4 année	11 mois	8 mois	6 mois
Capacité de désendettement (1): Encours dette / Epargne brute Ville de plus de 10 000 habitants			7,4 années	7,3 années	6,4 années	Non connu

(1) L'étude annuelle « Les collectivités locales en chiffre » a été publiée le 11 juin 2020 par la Direction générale des collectivités locale. Cette étude indique que la capacité de désendettement moyenne des communes de plus de 10 000 habitants est de 6,4 années.

## **II – Les recettes réelles d'investissement**

EXERCICE 2019	PREVISION	REALISATION	TAUX REALISATION	RESTES A REALISER
<b>Subventions (chapitre 13)</b>	1 740 623 €	947 413 €	54 %	575 237 €
<b>Dotations (chapitre 10 sauf 1068)</b>	2 300 000 €	2 449 149 €	106 %	-
<b>Emprunt sauf gestion active compte 1644</b>	677 531 €	-	0 %	-
<b>Autres recettes</b>	206 248 €	50 407 €	28 %	182 922 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 924 402 €</b>	<b>3 446 969 €</b>	<b>70%</b>	<b>758 159 €</b>

### ➤ **Les dotations et fonds divers (hors 1068): 2 449 149 €**

- Fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA) ..... 1 453 944 €  
(1 410 321 € en 2018).

Son montant est fonction du volume et de la nature des dépenses d'équipement de l'exercice N-1. Ce dispositif permet aux collectivités locales de récupérer la TVA acquittée sur leurs dépenses d'équipement de l'année N-1 à un taux fixé par l'Etat (16.4 %).

- Taxe d'aménagement ..... 991 829 €  
(933 595 € en 2018).

Bordeaux Métropole reverse les taxes d'aménagement perçues sur le territoire de la commune sous la forme d'un financement correspondant à 1/7 du coût des équipements communaux nets du FCTVA et des subventions perçues (sur la base du CA de l'année N-1).

➤ **Les subventions : 947 413 €**

Dont essentiellement :

▪ **Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)**

Dispositif par lequel le Conseil Départemental soutient les dépenses d'équipement des communes. L'enveloppe globale a ainsi été répartie entre l'ensemble des cantons girondins et les montants suivants ont été alloués à la Ville par les conseillers départementaux :

- CANTON I ..... 89 135 €

Financement de travaux d'aménagement à l'école élémentaire Edouard Herriot, à la réfection de sols de l'école élémentaire Jean Jaurès et aux opérations du budget participatif.

- CANTON II ..... 55 953 €

Financement de la rénovation de logements d'urgence au Burck et à la modernisation du réseau d'éclairage public du Burck.

▪ **Cinéma :**

- Cinéla et CNC ..... 81 702 €

▪ **Maison de la petite enfance Simone Veil :**

- Conseil départemental Solde ..... 15 984 €

- Caisse Allocations familiales : Solde ..... 390 800 €

▪ **Chauffage Brettes :**

- Etat : (Fond de soutien à l'investissement public local) : Acompte ..... 20 620 €

▪ **Maison des Habitants de Chemin Long :**

- Etat : (Dotation de soutien à l'investissement public local) : Acompte ..... 90 000 €

▪ **Modernisation éclairage public :**

- Bordeaux Métropole ..... 28 325 €

▪ **Participation PAE La Glacière :**

- Bordeaux Métropole ..... 174 893 €

➤ **Pas de recours à l'emprunt en 2019.**

L'exercice 2019 se caractérise par un autofinancement important et la perception de l'indemnité assurances du COSEC Léo Lagrange. Aussi, il n'y a pas de recours à l'emprunt pour financer le programme d'équipement.



## LES RESTES A REALISER : 758 159 €

Constitués des recettes engagées mais non recouvrées au 31/12/2019, dont parmi les plus significatives :

- Subventions pour les travaux du Conservatoire.....260 900 €
- Fonds de concours de Bordeaux Métropole pour des travaux d'éclairage public : ..... 137 259 €
- Remboursement de l'avance de trésorerie par l'ADSI : .....100 000 €
- DSIL pour Maison des habitants de chemin long.....210 000 €
- Solde de la subvention Bordeaux Métropole - Maison de la Petite enfance Simone Veil...50 000 €

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I – Les dépenses réelles de fonctionnement

CH	LIBELLE	Réalisé 2018	Voté 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation	Evolution 2018-2019
011	charges générales	14 139 506,63	14 667 816,00	13 949 584,62	95,10%	-1,34%
012	charges de personnel	41 908 390,07	43 550 811,00	43 405 699,64	99,67%	3,57%
014	atténuations de produits	5 864 742,00	5 886 352,00	5 820 881,00	98,89%	-0,75%
65	charges courantes	12 180 791,46	12 613 826,00	12 549 665,40	99,49%	3,03%
66	charges financières	171 608,57	151 640,00	135 660,96	89,46%	-20,95%
67	charges exceptionnelles	45 888,89	366 700,00	280 845,03	76,59%	512,01%
Total dépenses réelles		74 310 927,62	77 237 145,00	76 142 336,65	98,58%	2,46%

On constate une progression des dépenses réelles de fonctionnement de 2.46%. Toutefois, cette croissance est ramenée à 2.15 % en ne tenant pas compte des dépenses exceptionnelles liées au sinistre du COSEC Léo Lagrange (chapitre 67).

#### **Focus contractualisation :**

Les représentants de la Ville et des services de l'Etat (Préfecture et DRFiP) se sont rencontrés juste avant la crise sanitaire, le 5 mars dernier, pour faire le bilan financier de l'exercice 2019. Les données ci-dessous n'ont pas encore été confirmées officiellement par la Préfecture mais devraient l'être dans le courant de l'été.

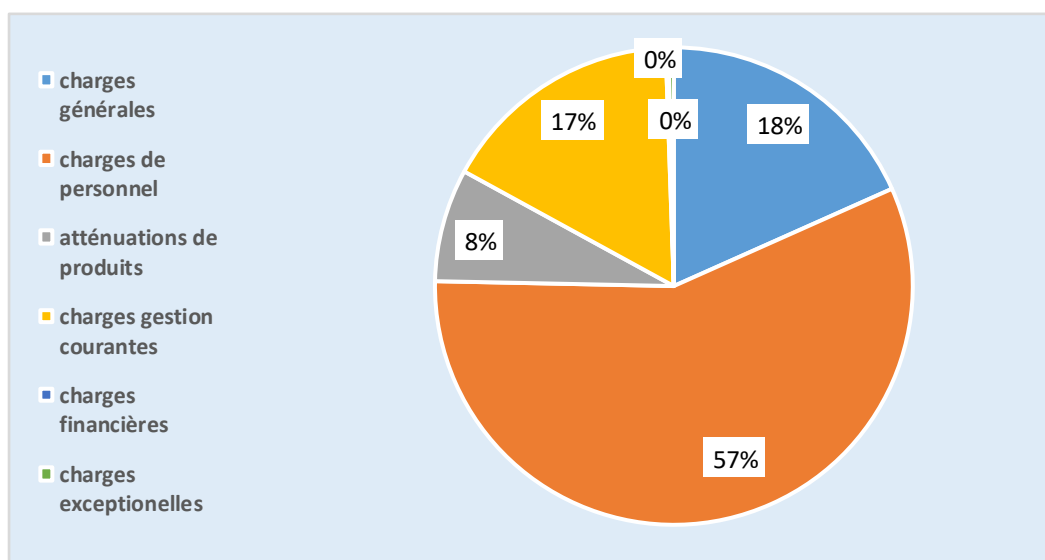
Avec la crise sanitaire l'exécution du contrat a été suspendue pour 2020. Nous ne savons pas encore si, en 2021, une seconde génération de contrat va être proposée par l'Etat aux collectivités locales.

Dépenses de fonctionnement	Base 2017	2018	2019
Objectif contractuel (1)	68 012 801 €	68 930 974 €	69 861 542
Compte administratif (2)		67 925 212 €	69 785 418 €
Taux d'évolution constaté		- 0.13 %	+ 1.24 %

(1) Périmètre des dépenses réelles de fonctionnement contractualisées : chapitres 011 + 012 + 65 + 66 + 67 – 013

(2) En tenant compte des retraitements prévus par la réglementation

## Présentation des dépenses réelles 2019 par nature



### I.1 Les charges à caractère général: 13 949 584 €

Elles sont en baisse modérée de -1.34 % (- 190 000 €) par rapport à 2018. Les efforts poursuivis depuis plusieurs années permettent de maîtriser les différents postes budgétaires (politique d'achat, renégociation tarifs des fluides, extinction de l'éclairage public la nuit...). Représentant 18 % des charges globales de fonctionnement, elles correspondent aux frais de fonctionnement des services, aux coûts d'entretien des bâtiments, des équipements et du domaine public ainsi qu'aux prestations et achats liés aux activités déployées pour les services à la population.

Parmi les charges à caractère général les plus importantes on peut citer :

- Achats de prestations de service : 4 119 367 € (3 851 338 € en 2018).  
*Repas SIVU ; activités CLSH –séjours vacances et Classes découvertes*

- Fluides - électricité / eau / gaz / chauffage urbain : 2 363 549 € (2 257 839 € en 2018).
- Travaux, fournitures d'entretien bâtiments, voies et réseaux : 993 889 € (973 935 € en 2018).
- Maintenance équipements / entretien équipements mobiliers: 1 365 154 € (1 442 268 € en 2018).
- Frais de nettoyage des locaux : 535 438 € (642 386 € en 2018)

## **I.2 Les charges de personnel : 43 405 700 €**

Elles sont en progression de 3.57 % par rapport au CA 2018, soit + 1 497 309 €.

Cette augmentation est la résultante de plusieurs facteurs :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (dit GVT : avancements d'échelon, de grade et promotion interne), qui se situe autour de **140 000 €**. En 2019, cela correspond à 65 avancements de grade et 327 avancements d'échelon
- La revalorisation nationale des carrières pour la deuxième année (le dispositif ayant été gelé en 2018), qui est évaluée pour cette année à **110 000 €**. Les assistants socio-éducatifs et les éducateurs jeunes enfants sont rentrés dans le parcours professionnel carrières et rémunérations au 1<sup>er</sup> février 2019
- L'effet en année plein des recrutements 2018, des mises en stage de 41 agents en 2019, et des 14 créations de poste : (ludothécaire, auxiliaire de puériculture, 4 animateurs, 2 ATSEM, agent d'entretien des équipements sportifs, chargé d'études et conduite d'opérations, coordinatrice administrative, agent de restauration, animateur RAM et un agent de régie centralisée), représentant un montant de **552 000€**.
- La Décision budgétaire modificative de novembre 2019, conséquence principalement du recours à des remplacements supplémentaires dans les écoles, de la valorisation du régime indemnitaire de la Police Municipale et de recrutements à venir sur le dernier trimestre de policiers municipaux pour un montant de **250 000 €**.
- L'augmentation du recours aux contrats d'apprentissage à compter de septembre dans le cadre du plan de lutte contre l'absentéisme soit **14 000€**
- L'augmentation proportionnelle des charges patronales s'élève à **400 000€**.

## **I.3 Les autres charges de gestion courante : 12 549 665 €**

En progression de 3 % (+ 368 000 €), principalement du fait de la progression de la subvention versée au CCAS.

Parmi les charges les plus significatives :

- Les subventions et participations versées :
  - Subventions de fonctionnement aux associations : 5 423 066 € (5 312 380 € en 2018). Cette évolution est principalement liée à l'avance de subvention de 55 000 € attribuée au Mérignac Hand-Ball,
  - Subvention de fonctionnement CCAS : 3 600 000 € (3 200 000 € en 2018). La subvention 2018 avait été modulée car le CCAS avait un excédent important. Aussi en 2019 le niveau de la subvention a été réajustée pour tenir compte de l'excédent qui est moins important.

- Subvention à la SEM Mérignac Gestion Equipement : 2 255 389 € (2 233 421 € en 2018). Cette subvention est indexée sur l'inflation.

- Les indemnités, cotisations retraite, frais de mission et de formation des élus : 604 689 (721 156 € en 2018 du fait d'une régularisation entre la Ville et Bordeaux Métropole).
- La subvention d'équilibre budget annexe – restaurant d'entreprise : 281 548 € (291 020 € en 2018)
- La contribution obligatoire versée à l'école privée Sainte Marie : 191 167 € (184 121 € en 2018)

#### **I.4 Les charges financières : 135 661€**

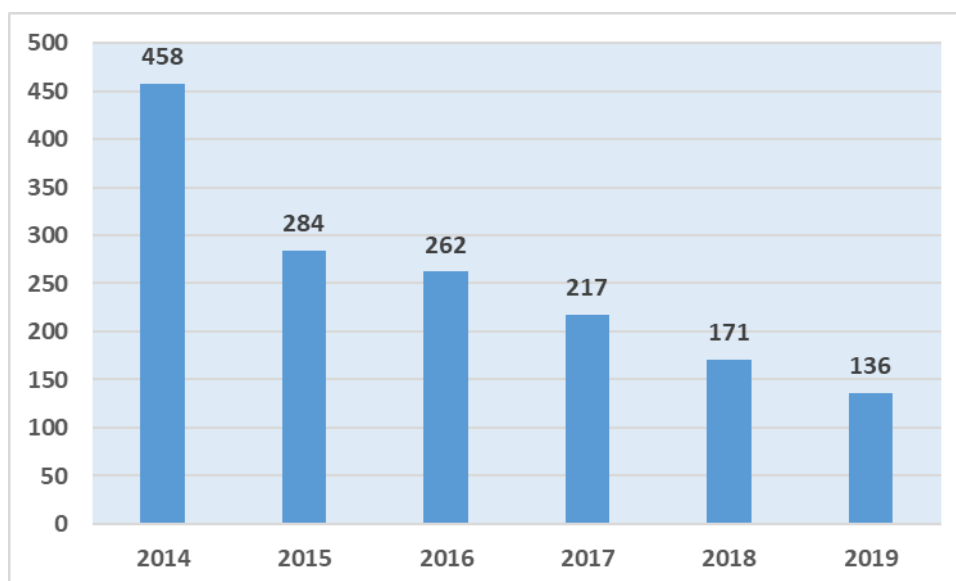
Les intérêts de la dette sont en baisse de – 21 % par rapport à 2018. Cette dépense est répartie entre :

- Les intérêts de la dette réglés à l'échéance..... 149 021 €

Jusqu'à la crise sanitaire les taux, fixes et variables, se maintenaient à un niveau particulièrement bas, et ce depuis plusieurs années. Par ailleurs, avec la diminution de l'encours, le montant des frais financiers se réduit.

- Les Intérêts Courus Non Echus..... - 13 360 €

#### **Evolution des intérêts de la dette (en K€)**



## I.5 Les atténuations de produits : 5 886 352 €

Elles sont constituées :

- Du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)  
Institué par la loi de finances 2012, il vise à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes « dites favorisées » au profit d'intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour 2019, le montant du FPIC mis à la charge du territoire communautaire contributeur est de 14.5 M€ répartis entre Bordeaux Métropole (8.7 M€) et les communes membres (5.8 M€) dont 0.6 M€ à la charge de Mérignac. On observe donc une baisse de 50 000 € du prélèvement pour la commune.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>FPIC</b>	69 925	172 779	323 720	423 514	623 961	779 079	646 008	594 529
<b>Evolution par rapport à N-1</b>		147,09%	87,36%	30,83%	47,33%	24,86%	-17,08%	-7.97 %

- De l'attribution de compensation  
Suite aux différents transferts de compétence opérés dans le cadre de la loi MAPTAM et à la constitution des services communs, l'attribution de compensation est devenue négative. Ainsi, depuis 2016, l'attribution de compensation jusque-là perçue en recettes (au chapitre 73) devient une dépense de la section de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole (au chapitre 014).

Peu d'évolution en 2019, elle se situe à 5.23 M€ contre 5.22 M€ en 2018.

<b>AC fonctionnement 2018 (Versement à Bordeaux métropole)</b>	5.22 M€
<b>Révisions de niveau de service au 01-01- 2019</b>	0.01 M€
<b>AC fonctionnement 2019</b>	5.23 M€

## I.5 Les charges à caractère exceptionnel : 280 845 € (contre 45 889 € en 2018)

Le niveau important de ces charges s'explique par les dépenses liées à l'incendie du COSEC Léo Lagrange intervenu en décembre 2018. En effet, la commune a dû engager pour 241 370 € de frais de démolition, de sécurisation, de gardiennage et d'expertise suite à ce sinistre. Ces dépenses exceptionnelles ne sont naturellement pas intégrées dans le périmètre de la contractualisation.

## II – Les recettes réelles de fonctionnement

Le taux de croissance de nos recettes de fonctionnement approche les 12 %. Cette forte évolution n'est pas significative car elle est la conséquence du versement de l'indemnité d'assurance concernant le sinistre du COSEC pour un montant de 7 M€ (au chapitre 77). En retraitant cet événement exceptionnel, la croissance des recettes entre 2018 et 2019 reste dynamique pour se situer à + 3.5 %

Chapitre	Libellés	Réalisé 2018	Voté 2019	Réalisation 2019	Taux de réalisation	Evolution 2018-2019
70	Produits services	4 084 636,06	4 055 611,00	4 326 657,92	106,68%	5,93%
73	Impôts et taxes	67 750 171,10	69 040 323,00	70 799 495,63	102,55%	4,50%
74	Dotations, subventions	10 837 883,25	10 270 233,00	10 948 492,76	106,60%	1,02%
75	Produits gestion courante	465 324,77	416 150,00	545 430,18	131,07%	17,21%
013	Atténuations de charges	662 987,83	571 247,00	446 321,28	78,13%	-32,68%
76	Produits financiers	377 055,86	70 000,00	93 625,77	133,75%	-75,17%
77	Produits exceptionnels	164 835,11	7 048 000,00	7 136 303,19	101,25%	4229,36%
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>84 342 893,98</b>	<b>91 471 564,00</b>	<b>94 296 326,73</b>	<b>103,09%</b>	<b>11,80%</b>

### II.1 Produits des Services : 4 326 321 €

En progression notable de 5.9 % par rapport à 2019 soit + 241 000 €. La dynamique de ce poste de recettes se poursuit, à l'instar de l'an passé où la progression 2017-2018 était de +183 973 € soit + 4.5 %.

Ils correspondent principalement à la participation des usagers aux prestations utilisées :

- **Secteur scolaire et périscolaire** dont la restauration scolaire ..... **2 827 333 €**  
2 585 551 € en 2018 €. Progression liée à l'évolution des effectifs.
  - **Secteur social** (crèches...) ..... **575 978 €**  
614 516 € en 2018. L'évolution est due à la baisse des effectifs des assistantes maternelles et à la diminution du nombre de contrats de 10H00 au profit de contrats de 8H00 (notamment au multi-accueil de Croqu'île).
  - **Secteur sportif** (stade nautique) ..... **251 613 €**  
247 730 € en 2018.
  - **Secteur culturel** ..... **209 140 €**  
219 987 € en 2018.
  - **Autres recettes diverses** ..... **462 257 €**  
418 420 € en 2018.
- Remboursement par les budgets annexes (Cimetière et Restaurant d'entreprise) des frais de personnel mis à disposition par le budget principal ..... 176 828 €
- Redevances d'occupation et recettes d'utilisation du domaine public ..... 120 699 €

## **II.2 Dotations et subventions (hors compensations fiscales versées par l'Etat)\*: 9 263 507 € (9 245 465 € en 2018)**

\*le différentiel entre le montant figurant sur le tableau situé sur la page précédente soit 10 948 492 € et 9 263 507 € s'explique par la non prise en compte des compensations fiscales (1 684 986 €) intégrées au paragraphe relatif aux impôts et taxes.

Les dotations et subventions sont en légère progression par rapport à l'année passée (+ 0.2 %). Toutefois, au sein de ce poste, on observe la poursuite de la baisse de la DGF (près de - 287 413 €). Ce chapitre comprend :

### **☞ Participations de l'Etat : 5 125 374 €**

**En baisse de 3.5 % par rapport à 2018** soit – 185 374 imputable à la DGF.

#### **- Dotation Globale de Fonctionnement.....4 678 444 €**

Principale dotation de l'Etat aux collectivités locales, elle baisse de 5.8 % (soit -287 413 €). Toutefois, on assiste donc à une diminution moins significative que sur les années 2015 à 2017.

Pour mémoire, sur la période 2014-2019, la commune aura perdu pour plus de 11 M€ de DGF.

### **Evolution de la DGF depuis 2013 :**

<b>En M€</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
DGF forfaitaire	10.546	9.738	7.944	6.273	5.153	4.965	4.678

#### **- Fonds d'amorçage au titre des nouveaux rythmes scolaires.....263 850 €**

### **☞ Participation Caisse d'Allocations Familiales : 4 007 662 €**

3 833 605 € en 2018 soit + 174 057 € (+4.5 %). Evolution liée à une régularisation du « contrat enfance jeunesse et petite enfance ». Au titre des : Contrat Enfance Jeunesse - Contrat territorial global - Participation au prix de journée des crèches et au fonctionnement des lieux d'accueil enfants parents et relais d'assistantes maternelles – Participation au prix de journée des ALSH - Centres loisirs - Activités périscolaires TAP- Activités sports vacances.

### **☞ Participation Fonds Européens : 65 337 €**

60 000 € en 2018. Il s'agit essentiellement de la participation au financement des postes de référents P.L.I.E mis à disposition de la Ville dans le cadre du fonds social européen FSE.

### II.3 Impôts, Taxes et Compensations fiscales: 72 484 482 €\*

\*le différentiel entre le montant figurant sur le tableau situé sur la page précédente soit 70 799 496 € et 72 484 482 € s'explique par l'intégration des compensations fiscales (1 684 986 € provenant des articles 74834 et 74835).

Ce poste est en progression de 4.53 % soit +3.1 M€ entre 2018 et 2019.

#### ➤ FISCALITE DIRECTE ELARGIE (fiscalité directe + compensations fiscales + Dotation de solidarité métropolitaine) 65 795 440 € (62 761 668 € en 2018 soit + 3 M€ par rapport à 2018)

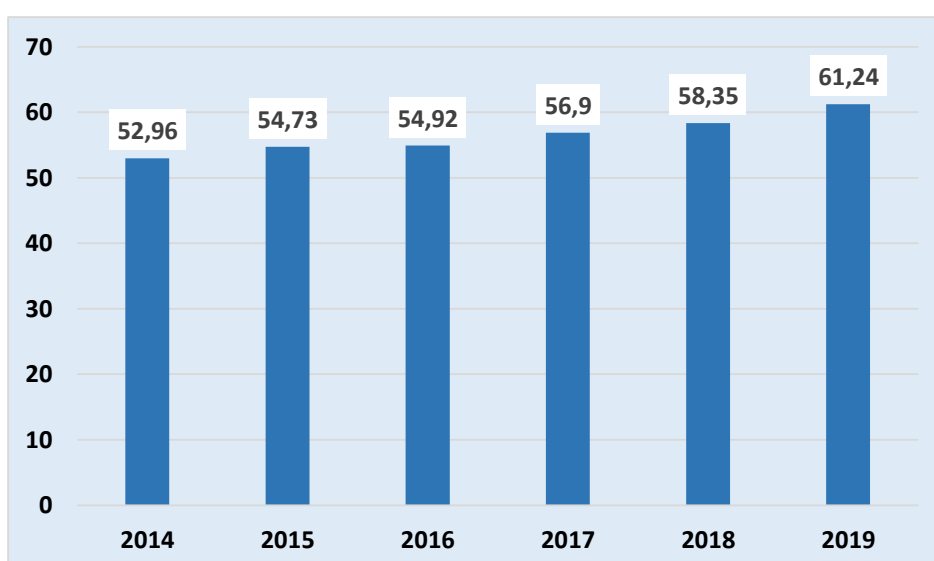
##### ▪ Contributions directes locales (compte 73111): 61 241 837 €

58 348 429 € en 2018.

Le produit des « impôts ménages » progresse de 4.9 % soit + 2.9 M€ par rapport à 2018 compte tenu de la croissance des bases fiscales avec, notamment, la forte revalorisation forfaitaire.

□ Rôle général 2019.....	60 841 395 €
↳ <u>Taxe d'habitation (avec majoration résidence secondaire 137 258 €)</u> .....	23 751 408 €
(39 % du produit)	
↳ <u>Taxe foncier bâti</u> .....	36 834 866 €
(60.5 % du produit)	
↳ <u>Taxe foncier non bâti</u> .....	255 121 €
(0.5 % du produit)	
□ Rôles supplémentaires.....	400 442 €

Produits de la fiscalité directe locale (en M€)





▪ **Compensations fiscales (chapitre 74 / comptes 74834 - 74835) : 1 684 986 €**

1 592 418 € en 2018.

Correspondent à la compensation de mesures d'exonérations consenties par l'Etat. Elles sont en progression de 5.8 % soit + 92 568 €.

- Taxe d'habitation.....	1 555 272 €
<i>(2018 pour mémoire: 1 468 273 €)</i>	
- Taxes foncières .....	129 714 €
<i>(2018 pour mémoire : 124 145 €)</i>	

▪ **Dotations Communautaires (compte 7322): 2 868 617 €**

2 820 822 € en 2018.

- Dotation de solidarité métropolitaine (DSM).....	2 868 617 €
--	-------------

➤ **FISCALITE INDIRECTE : 6 689 042 €**

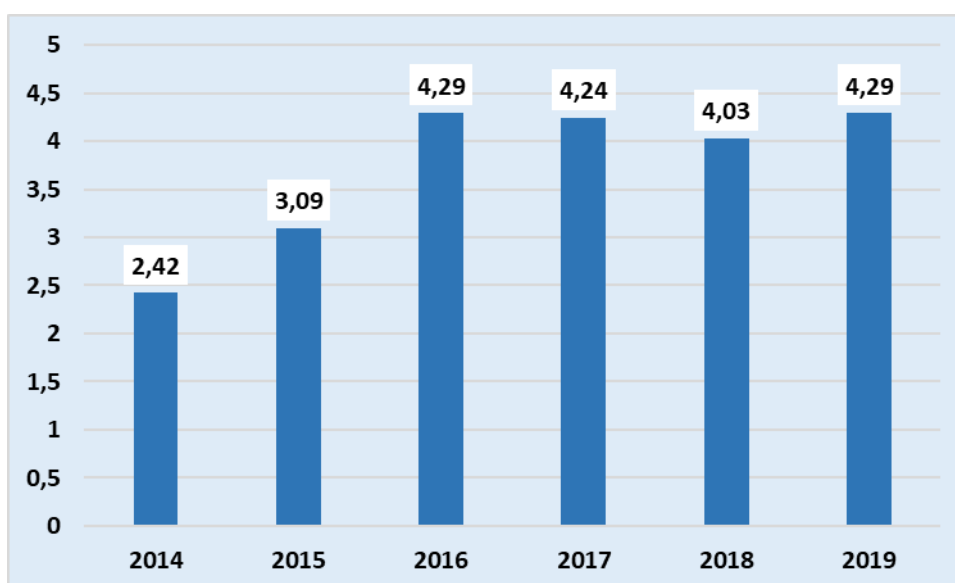
6 461 750 € en 2018. Soit + 227 291 € lié au niveau élevé des droits de mutations.

Parmi les taxes les plus significatives :

▪ **Taxe additionnelle aux droits de mutation..... 4 285 405 €**

Progression de 6.2 % par rapport à 2018 (+ 251 484 €). Les droits de mutations restent à leur point haut atteint en 2016.

Droits de mutations en M€



- **Taxe sur l'électricité** ..... 1 469 877 €  
1 485 069 € en 2018.
- **Taxe locale sur la publicité extérieure** ..... 826 470 €  
848 650 € en 2018.

**II.4 Autres Produits de Gestion Courante : 545 430 € dont :**

- Revenus des immeubles ..... 304 639 €  
231 696 € en 2018.
- Redevance d'affermage par la S.E.M. Mérignac Gestion Equipement pour le Pin Galant ..... 158 605 €  
156 639 € en 2018.

**II.5 Atténuation de charges : 446 321 €**

662 988 € en 2018.

Correspondent aux remboursements des traitements des agents municipaux en congés longue maladie, accidents de travail dans le cadre du contrat groupe.

**II.6 Les produits financiers : 96 628 €.** Ce sont les dividendes sur nos actions ou parts sociales.

377 055 € en 2018.

2018 était une année exceptionnelle : La Ville détient 1.5% du capital de la SA Aéroport de Bordeaux Mérignac. Un dividende de près de 300 000 € avait été versé en 2018.

**II.7 Les Produits Exceptionnels : 7 136 303 €**

164 835 € en 2018.

Cette forte évolution est la conséquence du versement de l'indemnité d'assurance concernant le sinistre du COSEC Léo Lagrange pour un montant de 7 M€.

**En conclusion le bilan financier du compte administratif 2019 peut être synthétisé comme suit :**

- une épargne de gestion (hors remboursement dette) en progression de 11 % à 11.3 M€
- une épargne nette (autofinancement) en progression de 15 % à 9.8 M€,
- un niveau de dépenses d'équipement à presque 16 M€
- pas de recours à l'emprunt et un encours de dette à 4.9 M€ au 31/12/2019
- un ratio de désendettement à 6 mois, reflet de la bonne santé de la bonne santé financière de la commune

Cette situation particulièrement saine de nos finances permet d'absorber les conséquences de la crise sanitaire 2020 qui permet :

- D'assurer la continuité du service public,
- D'adopter des mesures de soutien à la population et aux acteurs de territoire (associations, commerçants...)

**Les chiffres clés de notre situation financière :**

en milliers d'euros	2014	2015	2016*	2017	2018	2019
Produits fonctionnement	87 496	88 221	82 280	82 906	84 340	87 296
Dépenses fonctionnement	75 102	78 446	75 322	74 265	74 139	76 010
= Epargne de gestion	12 394	9 775	6 958	8 641	10 201	11 286
- Intérêts de la Dette	458	284	262	217	171	135
= Epargne brute	11 936	9 491	6 696	8 424	10 030	11 151
- Capital de la Dette	2 722	1 839	1 661	1 854	1 485	1 367
= Epargne nette	9 214	7 652	5 035	6 570	8 545	9 784
Dépenses investissement	22 841	14 992	8 825	10 404	12 244	15 947
Emprunt	0	1 675	0	13	0	0
Désendettement	1 an	1,2 an	1,4 an	11 mois	8 mois	6 mois
Encours dette au 31/12	11 360	11 260	9 600	7 790	6 310	4 942

\* A noter :

- le niveau d'investissement 2014 intègre un remboursement anticipé d'emprunt
- l'impact de la mutualisation à partir de 2016 qui s'est traduit par une baisse des recettes et des dépenses de fonctionnement liée à l'évolution de l'attribution de compensation et des chapitres 011 et 012.

## LES BUDGETS ANNEXES

### I- RESTAURANT ENTREPRISE

Les dépenses 2019 de 368 885,13 € sont couvertes par la subvention du budget principal à hauteur de 281 548,24 €, le reste provenant de la vente des repas aux bénéficiaires. L'exercice est légèrement déficitaire de 15 565,27 €. Ce déficit sera financé par la subvention d'équilibre versée en 2020.

En €	2018	2019
<b>DEPENSES TOTALES REALISEES</b>	359 877,17	368 885,13
<b>RECETTES TOTALES REALISEES</b>	359 877,17	351 100,84
Dont subvention d'équilibre	291 020,53	281 548,24

- La section de fonctionnement présente un solde d'exécution annuel de (-) 17 086,70 €
- La section d'investissement présente un résultat d'exécution annuel de (-) 697,59 €.
- Compte tenu des résultats reportés 2018 (-0,43 € en fonctionnement et + 2 219,45 € en investissement), le résultat de clôture 2019 est de : 15 565,27 €.

### II-POMPES FUNEBRES

En €	2018	2019
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES</b>	677,25	168,80
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES</b>	823,25	0

La section de fonctionnement présente un déficit annuel de 168,80 €. Compte tenu du résultat 2018 reporté de 14 910,32 €, l'excédent est de 14 741, 52 € à la clôture de l'exercice 2019. (Il n'y a pas d'exécution d'investissement dans ce budget annexe).